

ANNONCES LEGALES

Midi Libre

édition du lundi
6 février 2016

Le Commissaire Enquêteur
Jean-Claude FILANDRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Aude

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur la demande d'autorisation présentée par la S.A.S. Saint-Ferriol Energies pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Saint-Ferriol au titre de la rubrique 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Par arrêté préfectoral du préfet de l'Aude, une enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la S.A.S. Saint-Ferriol Energies pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Saint-Ferriol, est ouverte du 24 février 2016 au 29 mars 2016 inclus soit 35 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Saint-Ferriol.

Il s'agit d'un parc éolien constitué de 4 aérogénérateurs ayant une hauteur de mât de 130 m avec une puissance nominale unitaire de 2,5 MW et d'un poste de livraison installé sur le territoire de la commune de Saint-Ferriol.

- Personne responsable du projet : M. Can Nalbantoglu, président de la S.A.S. Saint-Ferriol Energies.

Les informations sur le dossier peuvent être demandées à l'adresse suivante : M. Corstain Siv, 50 ter, rue de Malte, 75011 Paris - Tél. 01 55 31 49 82 ou Fax : 01 55 31 49 83.

- Commissaire-enquêteur : par décision du 3 décembre 2015 de Mme le Président du tribunal administratif de Montpellier, M. Jean-Claude Filandre, ingénieur émissionnaire des TPE en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

- Lieu de l'enquête : pendant toute la durée de l'enquête, un dossier comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert dans les mairies de Saint-Ferriol et Campagne-sur-Aude, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Les observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées, par correspondance, au commissaire-enquêteur à la mairie de Saint-Ferriol siège de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des autorités compétentes pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

En outre, le dossier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet sera téléchargeable à partir du 9 février 2016 sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr> rubrique « publications » puis « les installations classées pour la protection de l'environnement ».

- Permanences du commissaire-enquêteur :

Communes - date - heure début - heure fin :

• Saint-Ferriol : jeudi 3 mars 2016, de 15 heures à 18 heures ; jeudi 17 mars 2016, de 15 heures à 18 heures

• Campagne-sur-Aude : vendredi 7 mars 2016, de 11 heures à 17 heures

mardi 29 mars 2016, de 14 heures à 17 heures.

- Publicité :

Presse : publication de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans les départements de l'Aude, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Affichage : un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié par voie d'affiches quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci par les soins des maires des communes du département de l'Aude suivantes : La Serpent, Antugnac, Montazels, Luc-sur-Aude, Coustaussa, Couiza, Rennes-le-Château, Campagne-sur-Aude, Rouvenac, Fa, Quillan, Esperaza, Granes, Saint-Just-et-le-Bézu, Saint-Julia-de-Bec, Ginoles ainsi que Belvianes-et-Cavirac.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et durée, la S.A.S. Saint-Ferriol Energies procédera à l'affichage du même avis dans le périmètre du projet. Les affiches doivent être visibles et lisibles des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel de Mme le Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie du 24 avril 2012.

- Conclusions du commissaire-enquêteur : à l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an, à la préfecture de l'Aude ainsi que dans les mairies concernées. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr>, rubrique « publications » puis « les installations classées pour la protection de l'environnement ».

À l'issue de la procédure, la décision prise par le préfet de département sera soit une autorisation assortie de prescriptions soit un refus.

Pour le préfet et par délégation.

La secrétaire générale,

447779

AVIS RECTIFICATIF

Suite à l'assemblée extraordinaire du 2 février 2016, le capital de la SAS Cosy Box RR France, domicilié 81 rue de Verdun, 11000 Carcassonne, est ramené de 50 000 € à 20 000 €.

LA RAPIDITÉ,
C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Nous vous assurons
les meilleurs délais de parution.
Nous vous délivrons
rapidement une attestation
de parution et des exemplaires
justificatifs de journaliste.

MARCHES INFERIEURS A 90 000 €

448987



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE N° d'enregistrement interne : 2016-05PA

- NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
commune de Gruissan, hôtel de ville, 11430 Gruissan.
Pouvoir adjudicateur : commune de Gruissan.

- PROCEDURE :

Marché public passé en procédure adaptée avec publicité articles 26-II et 28-I du Code des marchés publics.

- OBJET DU MARCHÉ :

Marché de services : assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations préalables à l'aménagement du quartier « La Sagne ».

Délai de validité des offres : le délai de validité des offres est fixé à 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.
L'unité monétaire utilisée devra être l'euro.

Les variantes ne sont pas autorisées.

- MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :

Financement commune. Le délai global de paiement du marché est fixé à 30 jours à réception des factures ou des mémoires.

- CRITERES D'ATTRIBUTION

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
(Ou tout autre document équivalent)

- DC1, DC2 (Ou tout autre document équivalent) ;

- Les renseignements concernant la situation de l'entreprise mentionnée aux articles 43, 44 et 45 du Code des marchés publics.

- Sélection des candidatures :

- compétence : respect des domaines de compétences demandées par la composition du groupe ou présentées par le candidat seul;

- capacités professionnelles;

- moyens financiers;

Sélection des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- forfait de rémunération 45 %;

- valeur technique 55 %.

- NOMENCLATURE CPV :

code CPV - Description :

71241000-9 - Étude de faisabilité, service de conseil et analyse.

- DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES :

22 février 2016, à 12 heures.

- LIEU OU L'ON PEUT RETIRER LES DOSSIERS :

Le dossier de consultation sera remis gratuitement aux entreprises expressivement sur demande écrite (télécopie ou e-mail) à l'adresse suivante : commune de Gruissan, service marchés publics, boulevard Victor-Hu 11430 Gruissan - Tél. 04.68.75.21.12 - Fax : 04.68.75.21.33.

Courriel : malbert@ville-gruissan.fr

Le DCE sera également disponible à l'adresse électronique suivante : <http://can.marcoweb.fr>

- ADRESSE OU LES CANDIDATURES ET OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES : (Sous pli cacheté),

commune de Gruissan, service marchés publics, boulevard Victor-H 11430 Gruissan.

- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les renseignements administratifs peuvent être obtenus auprès de : Service des marchés publics, Mme Martine Albert - Tél. 04.68.75.21.

Fax : 04.68.75.21.33 - Courriel : malbert@ville-gruissan.fr

Les renseignements techniques peuvent être obtenus auprès de : M. Rémy Pineau, chef du service urbanisme - Tél. 04.68.75.21.22

M. Bernard Pibre, directeur des services techniques - Tél. 04.68.49.11

- PROCEDURE DE RECOURS :

Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif Montpellier, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 2 - Tél. 04.67.54.8

Fax : 04.67.54.74.10.

- DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : jeudi 4 février 2016.